

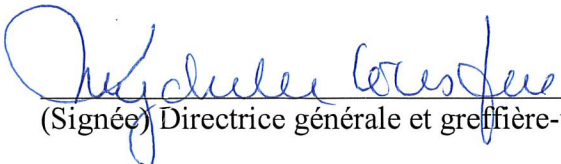
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2022

Je, soussigné(e), Mychelle Lévesque, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis concernant **l'assemblée de consultation publique relative au projet de règlement numéro 253-2022 modifiant le règlement 196 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier le chapitre 18 et d'abroger et de remplacer le chapitre 19** en affichant, le 23<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023, deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.

  
(Signée) Directrice générale et greffière-trésorière

## A V I S P U B L I C

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

#### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2022

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, Jean Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Kamouraska, que :

Une assemblée de consultation publique se tiendra le 8 juin 2023, à 11 h, à la salle du conseil de la MRC de Kamouraska située au 235, rue Rochette, Saint-Pascal, relativement au projet de règlement suivant :

**Projet de règlement numéro 253-2022 modifiant le règlement 196 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier le chapitre 18 et d'abroger et de remplacer le chapitre 19.**

Le projet vise principalement à :

- 1) restructurer les chapitres 18 et 19 pour plus de cohérence;
- 2) permettre la transformation par un producteur agricole des produits agricoles qui proviennent de son exploitation;
- 3) introduire les résidences de tourisme et les établissements de résidence principale dans les usages.

Cette assemblée de consultation publique a pour but d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska ainsi que d'entendre toute personne qui souhaite s'exprimer sur ce projet de règlement.

Le projet de règlement susmentionné est disponible aux fins de consultation aux bureaux de votre municipalité locale. Toute personne intéressée peut également prendre connaissance de ce projet de règlement aux bureaux de la MRC de Kamouraska situés au 235, rue Rochette, Saint-Pascal, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Pascal, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier,



Jean Lachance